COMMENTAIRE

JEAN-PIERRE MOUSSY *

élicitons d'abord la Revue d'aborder cette question délicate de l'emploi dans les banques : dans un précédent numéro ¹, un article avait analysé ce sujet, mais cela remonte déjà à neuf ans ! Il était bien temps d'y revenir !

En dehors des aspects macroéconomiques, monétaires, financiers de la finance française et internationale, il est en effet, à notre sens, tout à fait souhaitable que les aspects Ressources Humaines — particulièrement dans cette période de mutations profondes — (de la banque, des assurances, des activités de marché) soient traités à intervalles aussi réguliers que possible, dans une Revue de cette qualité.

Félicitons-nous de plus d'avoir à connaître l'analyse de M^{me} Chantal Cossalter car, depuis de nombreuses années, elle analyse ce secteur et a régulièrement produit des analyses appréciées des différents acteurs.

Ce faisant, les remarques que nous ferons ici sont globalement « à la marge », constituent des accents mis plus particulièrement sur tel ou tel point ou bien encore des réflexions nouvelles que l'article de M^{me} Cossalter nous amène à formuler.

La partie sur les « mutations » ne soulève pas de remarques particulières sauf à ajouter cependant qu'au plan de l'activité observée, globalement, nous avons, sous l'angle économique, un secteur soumis désormais à une activité cyclique.

A l'inverse de la période où l'activité bancaire était à la fois une activité « encadrée » et, en expansion, la dérégulation/déréglementation introduite dans la décennie quatre-vingts/quatrevingt-dix a encore accentué cette caractéristique et ne permet plus aujourd'hui globalement, au système bancaire de jouer, comme par le passé, son rôle d'amortisseur des cycles économiques.

C'est ainsi — qu'outre quelques erreurs de gestion notoires ici et là — s'est développé ce qu'il faut bien appeler la fragilité du système bancaire 2 .

* Chargé de formation et de communication dans une grande banque française. Membre CFDT du Conseil national du Crédit (1984-1996) : coauteur du rapport de Mission du Conseil natioanl du Crédit : 247

[«] Modernisation et gestion sociale des établissements de crédit ». Membre du Conseil économique et social.

1. Jean-Pierre Moussy : « L'emploi au cœur de la mutation bancaire », Revue d'économie financière, n°7, décembre 1988.

^{2.} Voir Jean-Pierre Moussy: « Les banques françaises: bilan et perspectives », FBSF 1995.

A cela, il convient d'ajouter que *s'ouvre l'ère des restructurations*. Ainsi citons parmi les opérations les plus récentes :

- la reprise de la SOVAC par Général Electric (octobre 1995);
- la fusion Crédit national/BFCE (décembre 1995);
- la prise de contrôle de la Banque Indo-Suez par la Caisse Nationale de Crédit Agricole (1996) ;
- le rachat annoncé du Crédit du Nord par la Société Générale (janvier 1997) 3 .

Ces restructurations ne sont évidemment pas dans la plupart des cas sans conséquence sur l'emploi.

En vérité l'emploi dans le secteur bancaire se trouve situé au carrefour de nombreuses difficultés :

- une situation économique globalement peu favorable ;
- un environnement concurrentiel ouvert et agressif;
- des innovations technologiques, financières, de produits et de services rythmées et significatives ⁴;
- une gestion des ressources humaines, à notre sens, beaucoup trop soumise encore aujourd'hui à une approche à la fois « technocratique » 5 et « hiérarchisée ».

Le carré bancaire, économico-social, n'a rien de magique!

Concernant la partie sur « des politiques de gestion des Ressources Humaines » : il est évident que la question de la *pyramide des âges* est un vrai problème.

Quelques chiffres supplémentaires, pour le seul secteur AFB, permettront d'éclairer ce point :

- de 1960 à 1970 : les effectifs ont progressé de 40 % ;
- de 1970 à 1980 : les effectifs ont progressé cette fois de 35 % ;
- mais, en 1995, nous sommes revenus pratiquement au niveau de 1973 !
 - Désormais pour ce secteur la baisse est régulière depuis 1987.

Des politiques d'effectifs aussi variables, heurtées, centrées trop souvent sur le court terme ne peuvent être qu'à la longue, sources de difficultés ⁶

248

^{3.} Sans oublier la création de la Banque de Développement des PME ; le rapprochement Crédit local/Crédit communal de Belgique ; l'OPA de Paribas sur la Compagnie de navigation mixte, les implications bancaires de la fusion AXA/UAP, etc.

^{4.} Ainsi parle-t-on de « multibancarisation » (35 % de la population bancaire française concernée disposerait d'au moins deux comptes bancaires), de « multicanaux de distribution » (guichets, GAB/DAB, vente par téléphone, etc.).

^{5.} Certains plans informatiques de banques aboutissent ainsi « inexorablement », « mathématiquement » à des contreparties en termes de baisses d'effectifs (de postes de travail ou d'équivalents temps pleins : les appellations et normes variant selon les établissements) conjointement avec l'introduction d'équipements informatiques nouveaux.

^{6.} Il convient à cet égard de se féliciter que huit ans après le rapport du Conseil national du Crédit préconisant « au niveau de l'AFEC : la création d'un observatoire des métiers et des emplois » : les acteurs sociaux hélas d'un seul secteur—l'AFB—se soient enfin décidés à mettre en œuvre un « contrat d'études prévisionnelles » portant sur l'emploi.

et aujourd'hui, dans la banque comme dans d'autres secteurs d'activité, la cohérence en matière de politique d'emploi (recrutements, gestion de carrières) et de retraites est bien difficile à percevoir.

Ajoutons, autre caractéristique du secteur, *l'hétérogénéité* en matière de performances économiques existe également en matière d'emploi.

Ainsi, les effectifs de l'AFB ont baissé de 12,20 % de 1986 à 1995, alors que (pour la même période) ceux du Crédit Agricole progressaient de 2,29 %, ceux du Crédit Mutuel de 10,56 % et ceux des Caisses d'Epargne de plus de 31 %. Cela étant, ces divers chiffres doivent bien entendu être replacés dans leur contexte historique propre.

Sur un tout autre sujet : les contraintes conventionnelles , sont-elles aussi lourdes que semble le suggérer M^{me} Cossalter ?

A notre avis cela n'est pas si sûr car, si l'on ne peut guère réfuter la nécessité d'adaptations (personnelles, professionnelles, conventionnelles, etc.), faut-il pour autant comprendre que toute convention ⁷ serait une « contrainte » ?!

Le dialogue social mérite d'être réhabilité dans ce pays à défaut de quoi, il se produit toujours, à un moment ou à un autre, fruit de l'exaspération accumulée, l'explosion.

En tout cas, M^{me} Cossalter, a bien raison de mettre l'accent sur :

- le risque d'une structure dualiste de l'emploi dans les établissements ;
- l'importance de la formation dont il convient toujours de clarifier les missions et les moyens ;
- la nécessité de remettre l'accent sur les transformations de l'organisation du travail.

Au moment où le secteur bancaire suscite inquiétudes et réflexions, la contribution de M^{me} Cossalter, constitue à n'en pas douter, un apport tout à fait intéressant.

249

^{7.} C'est-à-dire d'un accord résultant de négociations entre les organisations d'employeurs et de salariés et donc de compromis entre les parties.